



Rapatriement de la constitution

Bourassa exige des garanties

par Gilbert ATHOT
et François DEMERS

AI

Envoyés spéciaux du SOLEIL

MONT-GABRIEL — M. Robert Bourassa exige des garanties constitutionnelles pour l'avenir de la culture française au Québec avant de donner son accord au rapatriement de la constitution canadienne de Londres à Ottawa.

Par ailleurs, LE SOLEIL a appris que le gouvernement du Québec ira même jusqu'à réclamer fermement l'introduction dans la Constitution

d'un mécanisme pour éviter à l'avenir que la Cour suprême du Canada soit appelée à prendre des décisions en matière constitutionnelle à la place des hommes politiques, comme cela risque de se produire dans le cas des communications.

"En tant que chef du gouvernement du Québec, je suis convaincu que les Québécois n'accepteront le rapatriement de la constitution, objectif désirable en soi, que si cette constitution leur donne des garanties pour l'avenir de la culture française", a

textuellement affirmé, hier, le premier ministre.

"Il me semble en effet tout à fait normal que le Québec se voit reconnaître les pouvoirs et les moyens de décider finalement des questions majeures qui concernent la protection et le développement de sa langue et de sa culture", devait-il s'empresser d'ajouter.

M. Bourassa profitait ainsi de la fin du colloque de deux jours du Parti libéral du Québec, dont le thème était "Les années 80", pour tenter de relancer officiellement, au nom du

Québec, le débat constitutionnel interrompu par le désormais célèbre échec de Victoria en 1971.

Il manifeste par là son entier désaccord avec son homologue fédéral, M. Pierre Elliott Trudeau, qui a récemment soutenu le contraire, c'est-à-dire: rapatrions d'abord la constitution et on discutera de ses modifications par la suite, ici même au Canada.

C'est probablement en raison de cette situation que le chef du gouvernement québécois n'a pas demandé officiellement, par la même occasion, la convocation d'une conférence cons-

titutionnelle. Il préfère, semble-t-il, attendre la réaction de M. Trudeau.

"S'il n'y a pas de chances de succès, ça ne vaut pas la peine de convoquer une telle conférence", dit M. Bourassa, comme l'avait d'ailleurs déclaré son homologue canadien en d'autres circonstances.

En ce qui a trait à la culture, la position de base du Québec "n'est pas négociable", a affirmé le premier ministre québécois. Par contre, dans les domaines social et économique, le

Québec semble ouvert à des compromis.

Advenant un changement d'attitude de M. Trudeau sur la condition préalable au rapatriement de la constitution et la précipitation d'un débat constitutionnel, tous les dossiers du Québec ne sont pas prêts, mais on affirme dans l'entourage de M. Bourassa qu'ils le seraient en temps utile.

Pourquoi ces exigences?

Le premier ministre du Québec a profité de son allocution d'hier pour expliquer longuement les raisons et le cadre des exigences québécoises en matière de culture. En voici les principaux passages.

"Si la problématique de notre affirmation culturelle est devenue plus exigeante, c'est que des facteurs purement objectifs sont venus modifier la situation historique de la langue et de la culture françaises au Québec et au Canada.

"Le développement des moyens de communications modernes, la situation de notre taux de natalité et la difficulté croissante d'intégration des



PRESS CLIPPINGS COUPURES DE JOURNAUX

Name of Publication

Nom de la publication

Date

Immigrants comportent en eux-mêmes des risques évidents pour l'avenir de notre collectivité.

"Face à cette situation nouvelle, la question qui se pose est de savoir si le Québec peut s'en remettre à d'autres pour décider de la façon dont nous devons faire face aux changements survenus et à ceux qui s'annoncent.

"La bonne foi ou l'action des hommes en place au niveau du gouvernement fédéral n'est pas ici en cause, non plus que les mérites d'une éventuelle relève. Le problème n'est pas au niveau des hommes, il est au niveau des faits.

"Selon toute vraisemblance, la population québécoise diminuera par rapport à celle du reste du Canada. Et quand nous parlons de souveraineté culturelle du Québec, nous ne cherchons pas des garanties contre des personnes. Nous cherchons à protéger pour l'avenir les droits d'un peuple.

"Le rapatriement de la constitution canadienne et l'adoption d'une formule d'amendement à la constitution pourraient être l'occasion d'une reconnaissance des droits culturels des Québécois.

"Evidemment, dans le domaine de la révision constitutionnelle, le Québec partage avec d'autres provinces un certain nombre d'objectifs visant à réaliser un meilleur équilibre entre le pouvoir fédéral et le pouvoir provincial. Nous avons eu d'ailleurs l'occasion d'en discuter, il y a quelques jours, à la conférence des premiers ministres provinciaux à Saint-Jean, dans la province de Terre-Neuve.

"Cependant, le gouvernement du

Québec, pour des raisons évidentes, se doit d'exiger des garanties constitutionnelles très claires dans des secteurs naturellement liés à la sécurité culturelle, parmi lesquels les communications et l'immigration ont une signification particulière."

Par ailleurs, M. Bourassa a signalé, à l'issue du colloque de la fin de semaine, que son gouvernement veut adopter les orientations suivantes:

a) poursuivre la croissance économique afin d'accroître le progrès social;

b) associer la croissance économique à la lutte contre la pollution en continuant de mettre l'accent, jusqu'au terme des années 80, sur les sources d'énergie hydraulique par opposition au nucléaire;

c) essayer de donner une signification authentiquement humaine et personnelle à l'organisation et au développement de la société;

d) accorder une importance accrue à la région, dans la politique économique. "Un parti pris pour la vie régionale."